

(N° 96.)

---

## SÉNAT DE BELGIQUE

---

SÉANCE DU 26 FÉVRIER 1924

---

Rapport des Commissions réunies des Sciences et des Arts et de l'Intérieur et de l'Hygiène, chargées d'examiner le Projet de Loi accordant la personnification civile à l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique; à l'Académie royale flamande; à l'Académie royale de Langue et de Littérature françaises et à l'Académie royale de Médecine.

*(Voir le n° 73 du Sénat.)*

---

Présents : MM. LIGY et DERBAIX, présidents; DEJACE, NOLF (Joseph), RYCKMANS, VAN ORMELINGEN et DEPLOIGE, rapporteur.

MADAME, MESSIEURS,

Les Commissions réunies des Sciences et des Arts et de l'Intérieur et de l'Hygiène ont examinés le Projet de loi accordant la personnification civile à l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique; à l'Académie royale de Langue et Littérature françaises et à l'Académie royale de Médecine.

Les deux Commissions se sont alliées sans discussion, aux considérations développées dans l'Exposé des motifs.

Elles ont l'honneur de vous proposer l'adoption du Projet.

*Le Rapporteur,*  
DEPLOIGE.

*Les Présidents,*  
A. LIGY.  
E. DERBAIX.